



Mémoire présenté par l'AQPER
au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

dans le cadre des audiences publiques sur
le projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin

Montréal

12 avril 2012



© 2012
AQPER
211, Place d'Youville, suite 04
Montréal, QC, H2Y 2B3

SOMMAIRE EXÉCUTIF

1 Répondant au second appel d’offres d’Hydro-Québec Distribution, le parc éolien de la
2 Rivière-du-Moulin prévoit l’installation de 175 éoliennes sur le TNO Lac-Ministuk dans
3 la MRC du Fjord-du-Saguenay et le TNO Lac-Pikauba dans la MRC de Charlevoix
4 totalisant une puissance de 350 MW. Ce projet répond à une demande gouvernementale
5 visant à diversifier les filières d’approvisionnement renouvelables.

6 Figurant parmi les technologies productrices émettant le moins de GES, la filière éolienne
7 permet au Québec de diversifier, à des prix compétitifs, ses sources d’approvisionnement
8 électrique renouvelables. Ce faisant, le parc éolien de la Rivière-du-Moulin est en tout
9 point conforme à la *Stratégie gouvernementale de développement durable*, à la *Stratégie*
10 *énergétique* et au *Plan d’action sur les changements climatiques*. Il contribue également à
11 rendre possible la substitution des combustibles fossiles par une énergie verte, notamment
12 dans le secteur des transports.

13 Par sa réalisation, le parc éolien de la Rivière-du-Moulin contribue à l’établissement et au
14 développement au Québec d’une industrie de fabrication d’équipements éoliens et de
15 services capables de desservir une demande en émergence dans le Nord-Est du continent
16 tout en procurant ici des retombées économiques importantes.

17 Bien accepté par sa communauté d’accueil, le parc éolien de la Rivière-du-Moulin a fait
18 l’objet de nombreuses rencontres d’information et de consultation. Celles-ci ont permis
19 l’identification de mesures permettant une acceptation encore plus grande tel que la
20 réduction du déboisement à 500 hectares en favorisant l’utilisation de chemins existants
21 et le déplacement d’un certain nombre d’éoliennes et de chemins d’accès permettant de
22 respecter des distances d’au moins 700 mètres avec les baux de villégiatures, de près de
23 900 mètres avec les camps de la SÉPAQ et de 1000 mètres avec les camps de trappeurs.

24 Implanté à proximité du Parc national du Fjord-du-Saguenay et à 35 km de la ville de
25 Saguenay, le parc aura des retombées économiques significatives. Par sa mise en service,
26 il deviendra une vitrine technologique ainsi qu’un pôle touristique régional au plus grand
27 bénéfice des commerces et entreprises agrotouristiques et récréotouristiques régionales.

28 Pour toutes ces raisons, l’Association québécoise de la production d’énergie renouvelable
29 (AQPER) appuie la réalisation du parc éolien de la Rivière-du-Moulin et demande
30 respectueusement au Bureau d’audiences publiques en environnement qu’il accorde un
31 avis favorable au ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs,
32 ce qui facilitera l’émission des autorisations gouvernementales requises.

TABLE DES MATIÈRES

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (AQPER)	5
MISE EN CONTEXTE	6
1. UN PROJET RÉPONDANT À UNE DEMANDE GOUVERNEMENTALE	7
1.1 Le premier appel d'offres	7
1.2 Le second appel d'offres	8
2. UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
2.1 Une énergie propre	10
2.2 Une énergie permettant la substitution	12
3. UNE DÉMARCHE SOUTENUE PAR LA POPULATION LOCALE	13
3.1 Le contexte	13
3.2 La démarche	14
3.3 Le constat	14
4. UN MOTEUR RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	16
5. CONCLUSION	18

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUELABLE (AQPER)

1 À l'origine en 1991, l'Association regroupait les producteurs privés d'hydroélectricité
2 (APPHQ). Depuis 1998, son champ d'action s'est élargi et l'Association québécoise de la
3 production d'énergie renouvelable (AQPER) regroupe maintenant des entreprises qui
4 œuvrent dans les divers secteurs de l'énergie renouvelable, dont l'énergie éolienne.

5 L'AQPER est un interlocuteur privilégié qui assure un lien entre l'industrie et les
6 représentants des gouvernements et des organismes publics impliqués dans le secteur
7 énergétique. Elle participe aux grands débats et aux prises de décisions sur l'évolution et
8 le rayonnement de l'industrie de l'énergie renouvelable au Québec.

MISE EN CONTEXTE

1 Le développement de l'énergie renouvelable, et plus particulièrement celui de l'énergie
2 éolienne, est mis de l'avant par plusieurs gouvernements à travers le monde afin de
3 pourvoir aux besoins énergétiques des populations, dans un contexte de lutte aux
4 changements climatiques. Depuis 2000, l'énergie éolienne a bénéficié d'une forte
5 croissance. Au Canada, la puissance installée atteint maintenant 3 549 mégawatts (MW).
6 Le gouvernement du Québec a aussi intégré dans sa stratégie énergétique l'implantation
7 de 4 000 MW d'énergie éolienne, au terme de 2015.

8 De plus, d'autres types d'énergie renouvelable telle que la production de petite
9 hydraulique, de biomasse et de biogaz sont en exploitation au Québec. Des projets issus
10 des municipalités et des communautés autochtones sont également à venir dans les
11 différentes filières.

12 L'AQPER s'intéresse au projet du parc éolien de la Rivière-du-Moulin parce que ce
13 dernier permet le déploiement de la filière éolienne sur le territoire québécois et, ce
14 faisant, il accroît la proportion d'énergie renouvelable dans l'offre énergétique globale
15 offerte aux Québécois. Sa réalisation consolide également l'assise de cette filière
16 industrielle.

17 Situé entre Saguenay, Baie-Saint-Paul et Québec, dans un bassin de population important,
18 ce projet offrira une vitrine à l'industrie éolienne tout en permettant aux citoyens qui se
19 questionnent sur les caractéristiques de cette technologie en déploiement au Québec de se
20 faire une idée par eux-mêmes de ses caractéristiques.

1. UN PROJET RÉPONDANT À UNE DEMANDE GOUVERNEMENTALE

1 Le développement de la filière éolienne au Québec émane d'une volonté
2 gouvernementale. Deux appels d'offres ont été réalisés suite à l'émission de 4 décrets
3 édictés par le gouvernement¹. Ces décrets (352-2003; 353-2003;927-2005 et 927-2005)
4 prévoient la production de deux blocs d'énergie éolienne. Le premier décret, émis en
5 2003, vise à rejoindre une puissance installée totale de 1000 MW; le deuxième, émis en
6 2005, l'augmente à 2000 MW. Les délais de livraison des deux appels d'offres s'étalent
7 de 2006 à 2015. De plus, ces décrets fixent les orientations gouvernementales concernant
8 les préoccupations économiques, sociales et environnementales à prendre en ligne de
9 compte dans la sélection des projets.

10 1.1 Le premier appel d'offres

11 Le premier appel d'offres (A/O 2003-02) fut lancé par Hydro-Québec Distribution le 12
12 mai 2003 pour des contrats d'approvisionnement de long terme de 1000 MW. Au total,
13 trente-deux (32) soumissions totalisant plus de 4292 MW de puissance ont été reçues de
14 neuf (9) soumissionnaires. Après analyse, Hydro-Québec a retenu huit (8) offres
15 provenant de deux soumissionnaires.

Tableau 1

Projets retenus dans le 1^{er} appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution

• Baie des Sables	1/12/2006	109,5 MW
• Anse-à-Valleau 1	1/12/2006	100,5 MW
• St-Ulric/St-Léandre	1/12/2007	150,0 MW
• Carleton	1/12/2008	109,5 MW
• Les Méchins	1/12/2009	150,0 MW
• Mont-Louis	1/12/2010	100,5 MW
• Montagne Sèche	1/12/2011	58,5 MW
• <u>Gros Morne</u>	<u>1/12/2011-12</u>	<u>211,5 MW</u>
Total		990,0 MW

16 Le coût unitaire moyen de la production d'énergie éolienne en provenance des huit
17 contrats signés est de 8,3 ¢/kWh (annuité croissante de 2007) soit 6,5 ¢/kWh pour
18 l'électricité et 1,3 ¢/kWh pour les coûts associés au transport et aux pertes électriques et
19 0,5 ¢/kWh pour le service d'équilibrage offert par Hydro-Québec Production. La firme
20 Merrimack Energy Group Inc. a analysé pour la Régie de l'énergie du Québec, ces

¹ Un troisième appel d'offres destiné aux projets communautaires et autochtones, d'une puissance de 500MW, est actuellement en cours.

1 niveaux de prix dans un rapport intitulé *The Competitive Cost of Wind Power, April 2005*.
2 Au terme de son analyse, elle soumet les conclusions suivantes :

3 *The average cost of bids selected by Hydro-Québec-Distribution are at the lower*
4 *end of the range of costs identified in reports, studies and articles regarding the*
5 *generally accepted cost of wind power.*²

6 **Par l'attribution de ces contrats, Hydro-Québec s'assure une source d'énergie à**
7 **long terme à des coûts compétitifs. De plus, elle favorise l'établissement au Québec**
8 **d'une industrie de fabrication d'équipements et de services éoliens capables de**
9 **desservir une demande en émergence dans le Nord-Est du continent tout en**
10 **procurant au Québec des retombées économiques importantes.**

11 **1.2 Le deuxième appel d'offres**

12 Le 31 octobre 2005, Hydro-Québec Distribution a procédé au lancement du second appel
13 d'offres pour une puissance installée totale de 2000 MW. Au total, soixante-sept (67)
14 soumissions sont déposées, totalisant 7798,7 MW. Après analyse, et aux fins de
15 préparation des contrats, Hydro-Québec-Distribution retient quinze (15) projets éoliens
16 provenant de huit (8) soumissionnaires.

17 Le coût unitaire moyen des soumissions retenues par Hydro-Québec Distribution s'établit
18 à 10,5 ¢/kWh soit 8,7 ¢/kWh pour l'électricité et 1,3 ¢/kWh pour les coûts associés au
19 transport et aux pertes électriques et 0,5 ¢/kWh pour le service d'équilibrage. Le projet de
20 la Rivière-du-Moulin, avec un prix de 9,05 ¢/kWh pour l'électricité est en dessous de la
21 moyenne des prix offerts par les autres soumissionnaires retenus dans cet appel d'offres
22 qui est de 10,5 ¢/kWh. La firme Merrimack Energy Group, Inc. a procédé à l'analyse des
23 prix des contrats d'approvisionnement avec les prix des principaux produits disponibles
24 dans les marchés du nord-est de l'Amérique et les coûts de transport applicables. Dans
25 son rapport intitulé *The Competitive Cost of Wind Power, July 2008*, elle soumettait les
26 conclusions suivantes à la Régie de l'énergie :

27 *The average cost of the portfolio of selected bids (including transmission costs) is*
28 *generally competitive with the analysis of wind power costs derived on the basis*
29 *of disaggregated costs including the implications of recent increases in capital*
30 *costs for wind projects as well as an analysis based on a sample of wind projects.*³

² Merrimack Energy Group, Final Report - Bid Evaluation and Selection Process For Wind-Generated Electricity Hydro-Quebec Distribution Call For Tenders Process, 2005, p.16. http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3569-05/Requete/HQD-02_Doc06-Merrimack_3569_29avr05%20.pdf

³ Régie de l'énergie, HQD 2 Document 1 annexe 4 R-3676-2008

1 Les 23 projets de parcs éoliens retenus suite aux deux appels d'offres viendront ajouter
 2 8,7 TWh par année et 3000 MW au bilan énergétique du Québec et ce à un coût de
 3 revient très compétitif de 6,5 ¢/kWh (annuité croissante de 2007) pour les 2,3 TWh/an
 4 issus du premier bloc et de 8,7 ¢/kWh⁴ (annuité croissante de 2007) pour les 6,4 TWh/an
 5 issus du second bloc.

6 Cette nouvelle production sera graduellement mise en service de 2006 à 2015, facilitant
 7 ainsi sa gestion.

Tableau 2

Projets retenus dans le 2e appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution

• Le Plateau	1/12/2011	138,6 MW
• De l'Érable	1/12/2011	100,0 MW
• Des Moulins	1/12/2011	156,0 MW
• Ste-Luce	1/12/2012	68,0 MW
• St-Rémi	1/12/2012	100,0 MW
• New-Richmond	1/12/2012	66,0 MW
• St-Valentin	1/12/2012	50,0 MW
• Seigneurie de Beupré 2	1/12/2013	132,6 MW
• Seigneurie de Beupré 3	1/12/2013	139,3 MW
• Vents du Kempt	1/12/2014	100,0 MW
• Aguanish	1/12/2011	80,0 MW
• Massif du Sud 1	1/12/2012	150,0 MW
• Lac Alfred	1/12/2012-13	300,0 MW
• Rivière du Moulin 1	1/12/2014-15	350,0 MW
• <u>Clermont</u>	<u>1/12/2015</u>	<u>74,0 MW</u>
Total		2 004,5 MW

8 La disponibilité d'énergie constitue pour le Québec un atout de premier plan pour assurer
 9 sa croissance économique et le bien-être de sa population. La production d'énergie
 10 éolienne s'avèrera ainsi une source d'énergie importante et nécessaire pour satisfaire une
 11 demande énergétique sans cesse croissante au Québec.

12 Les contrats de production d'énergie éolienne octroyés sont assortis de plusieurs clauses
 13 visant à minimiser les risques financiers et reliés à l'approvisionnement énergétique. Ces
 14 dernières garantissent également, grâce aux dispositions sur le contenu régional et

⁴ Ces prix n'incluent pas le coût d'équilibrage nécessaire pour raffermir les 3000 MW de production éolienne. Présentement ce coût est fixé à 0,5 ¢/kWh selon une entente convenue entre HQ Production et HQ Distribution.

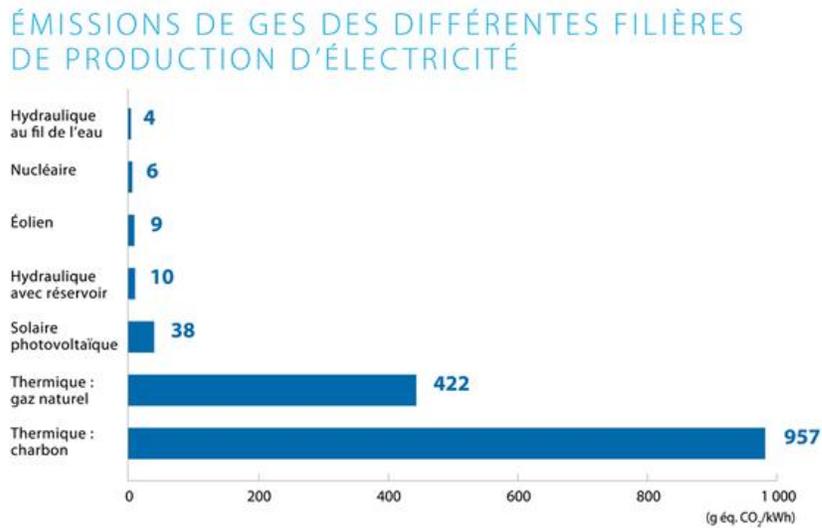
1 québécois, des retombées économiques appréciables pour les régions et pour le Québec
2 dans son ensemble. Qui plus est, le développement de ce nouveau secteur d'activité
3 économique permet d'établir une expertise et une base industrielle pour la fabrication de
4 certains éléments des groupes éoliens. En continuité avec le premier bloc d'énergie
5 éolienne, l'activité économique issue du second bloc de production permet de consolider
6 cette base industrielle, l'expertise qui s'est établie dans certaines régions du Québec et le
7 développement d'exportations de biens et services vers la région du Nord-Est de
8 l'Amérique. Finalement, Hydro-Québec Distribution a tenu compte de ce bloc d'énergie
9 dans le déploiement de son Plan d'approvisionnement du Québec 2008-2017.

10 **2. UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

11 **2.1 Une énergie propre**

12 Le parc éolien de la Rivière-du-Moulin est un actif de production d'électricité structurant
13 pour le Québec, non seulement en matière économique, mais également en ce qui
14 concerne l'environnement. Tel que le démontre le tableau 1, il produira une énergie
15 propre qui se classe parmi les meilleures technologies disponibles sur le plan de la
16 faiblesse de production de GES.

Figure 1



Source : Hydro-Québec, <http://www.hydrosourcedavenir.com/energie/2/parmi-les-options-energetiques-les-plus-propres>

1 Ce faisant, le projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin est en tout point
2 conforme à de multiples stratégies et orientations du gouvernement du Québec.

3 ✓ **Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 :**
4 L'orientation 3, produire et consommer de façon responsable, se fixe
5 notamment comme objectif d'augmenter la part des énergies renouvelables
6 ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique
7 du Québec⁵.

8 ✓ **Stratégie énergétique 2006-2015 :** Intégrer 4000 MW d'énergie éolienne
9 d'ici 2015⁶.

10 ✓ **Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012 :** La production
11 d'énergie faiblement émettrice de GES et l'efficacité énergétique figurent
12 parmi les premières actions identifiées par le gouvernement pour atteindre les

⁵ Gouvernement du Québec, Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, 2007, p. 34.
http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf

⁶ <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/strategie/index.jsp>

1 objectifs de réduction fixés. Le développement de l'énergie éolienne fait partie
2 des moyens retenus à cette fin⁷.

3 **2.2 Une énergie permettant la substitution**

4 L'énergie produite par le parc éolien de la Rivière-du-Moulin s'ajoutera à
5 l'approvisionnement déjà contracté par Hydro-Québec Distribution et permettra de
6 répondre à la demande québécoise. Renouvelable à plus de 96 %, cette énergie contribue
7 à la lutte au réchauffement climatique et procure à l'économie québécoise la plus faible
8 intensité carbonique des provinces et territoires canadiens, comme en témoigne le
9 tableau 3.

10 Ayant bien planifié la croissance de sa demande, le Québec jouit actuellement d'un
11 surplus énergétique conjoncturel. Cette situation rend possible :

- 12 • la substitution des combustibles fossiles utilisés dans le transport des biens et des
13 personnes, responsables de 40 % des GES émis au Québec, par l'utilisation de
14 l'électricité comme énergie servant à propulser des véhicules électriques ou
15 hybrides *branchables* (plug-in hybrids);
- 16 • le déplacement vers le Québec de centres de données informatiques situés aux
17 États-Unis, ce qui permettrait de réduire considérablement la quantité de GES
18 émise au niveau continental⁸;
- 19 • l'implantation de nouveaux clients industriels recherchant une électricité produite,
20 en quantité et en qualité⁹, de façon renouvelable.

21

⁷Gouvernement du Québec, Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir –Plan d'action 2006-2012, juin 2008, p.18. http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/2006-2012_fr.pdf

⁸ Selon Google, chaque recherche effectuée par un moteur de recherche internet émet 0,2 g de CO2. Pour plus de détail voir *Pollution par internet*, reportage réalisé par Steve Proulx dans le cadre de l'émission *La vie en vert*, <http://vievenvert.telequebec.tv/occurrence.aspx?id=650>

⁹ Soit en termes de MWh pour ce qui est de la quantité ainsi qu'en termes de qualité d'onde et d'heures de continuité de service pour ce qui est de la qualité.

Tableau 3

Production de GES par millions de dollars de PIB au Canada
Exprimé en tonne équivalent de CO₂/ M\$ de PIB

	2005	2006	2007	2008
T-N&L	459	365	365	319
IPE	544	489	456	423
N-E	699	636	628	614
N-B	849	724	705	656
Qc	314	297	293	271
On	373	342	342	326
Man	504	468	444	429
Sk	1642	1564	1455	1147
Ab	1049	980	963	838
C-B	366	335	336	329

Sources : Statistique Canada et Environnement
Canada

1 **Somme toute, le parc éolien de la Rivière-du-Moulin répond aux aspirations des**
2 **québécois en contribuant à rencontrer les objectifs de réduction des GES fixés par le**
3 **protocole de Kyoto et par les cibles gouvernementales fixées en novembre 2009, soit**
4 **une réduction de 6 % des émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici à 2012 et de**
5 **20 % d'ici à 2020¹⁰.**

6

7 **3. UNE DÉMARCHE SOUTENUE PAR LA POPULATION LOCALE**

8 **3.1 Le contexte**

9 Le promoteur du parc éolien de la Rivière-du-Moulin, Développement EDF EN Canada
10 Inc., a répondu à un processus d'appel d'offres au plus bas soumissionnaire qualifié. Pour
11 ce faire, il devait répondre à un volumineux cahier des charges et se voyait évalué selon
12 une grille d'évaluation adoptée par la Régie de l'énergie du Québec¹¹. Cette méthode
13 allouait un maximum de 45 points pour la dimension monétaire et un maximum de 55
14 points pour la dimension non monétaire. Neuf (9) de ces 55 points portaient sur des
15 éléments ayant trait au développement durable et à l'acceptation de la population
16 recevant le projet.

¹⁰ MDDEP, Plan stratégique 2009-2014, p.11. En 1990, le Québec émettait 83,67Mt équivalent CO₂.

¹¹ Décision D-2005-201, <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2005-201.pdf>.

1 3.2 La démarche

2 Afin d'être conforme aux exigences du processus, le promoteur a :

- 3 • **répondu aux exigences des règlements de contrôle intérimaire (RCI);**
- 4 • **convenu d'une entente de gré à gré avec le ministère des Ressources**
- 5 **naturelles et de la Faune pour l'obtention d'un bail d'utilisation du territoire,**
- 6 **le projet étant** situé à 100 % sur des terres publiques. Le promoteur est
- 7 responsable de construire le poste de raccordement qui amènera l'énergie au poste
- 8 de transformation d'Hydro-Québec.

9 Suite à l'obtention d'un contrat avec HQD, au terme du processus d'appel d'offres, le

10 promoteur peut alors rencontrer la population de la région d'implantation du projet

11 afin de la consulter sur le projet qu'il entend réaliser. Cette étape est fondamentale en

12 vue de l'adhésion de la population qui recevra le projet. **Le promoteur se doit donc**

13 **d'entendre les propositions de bonification ou les demandes de modification qui**

14 **lui sont faites.** L'AQPER privilégie pour ses membres une philosophie où **c'est le**

15 **promoteur qui doit s'adapter au milieu qui le reçoit et non l'inverse.** Il est

16 important de développer et de conserver un dialogue avec ses hôtes afin d'expliquer

17 les différentes variables en jeu, leur impact respectif sur la réussite du projet afin de

18 convenir d'un plan d'aménagement consensuel. Sans ce dialogue, il ne peut y avoir de

19 point d'équilibre entre l'adhésion citoyenne et la faisabilité technicoéconomique¹².

20 3.3 Le constat

21 Pour parvenir à cet équilibre, le promoteur du projet de la Rivière-du-Moulin a **tenu de**

22 **multiples rencontres individuelles et collectives, des journées portes ouvertes** afin de

23 rencontrer les utilisateurs des territoires concernés. Ces activités lui ont permis :

- 24 1- d'expliquer le projet qu'il propose à ces utilisateurs;
- 25 2- d'entendre et d'écouter les opinions émises;
- 26 3- de déterminer les meilleures mesures d'atténuation possibles afin de permettre une
- 27 relation de bon voisinage avec les différents utilisateurs visés ainsi que la
- 28 poursuite d'une sylviculture dynamique dans la région.

¹² Cet équilibre doit rencontrer l'ensemble des obligations avec le milieu hôte, avec les partenaires et créanciers, et ce, à l'intérieur des revenus prévus au contrat signé préalablement avec Hydro-Québec Distribution.

1 Sur la base de l'information obtenue, le promoteur a revu la disposition et le type
2 d'éolienne retenu afin de répondre à un souhait émis par les utilisateurs. Ce faisant, il :

- 3 • a mis en place des distances séparatrices d'au 700 mètres des premiers baux de
4 villégiatures, de près de 900 mètres de camps de la Sépaq et de 1000 mètres de
5 camps de trappeurs;
- 6 • évitera la construction d'éoliennes en période de nidification des oiseaux;
- 7 • mesurera les niveaux sonores des éoliennes situées les plus proches des baux de
8 villégiatures, de camps de trappeurs et de camps de la Sépaq, respectant ainsi la
9 norme d'instruction 98-01 édictée par le MDDEP;
- 10 • inventoriara et mettra en place des mesures d'atténuation pour certains oiseaux
11 dont la grive de Bicknell, les chauves-souris, certains mammifères terrestres
12 (utilisation de chemins existants), des poissons (respect des frayères) et des
13 espèces floristiques (limitation du déboisement à 3,2 % du territoire);
- 14 • constituera un comité de liaison chargé de surveiller le bon déroulement des
15 travaux et chargé de gérer rapidement les plaintes.

16 La mise sur pied du Comité de liaison permettra également de suivre l'enracinement du
17 parc éolien dans son milieu d'accueil et de gérer, de façon proactive et en toute
18 transparence, les problèmes et nuisances qui pourraient survenir lors de la construction ou
19 de l'opération du parc.

20 Bien que chaque projet soit différent, par sa configuration et par le profil socio-
21 économique ou environnemental du milieu dans lequel il s'insère, il n'en demeure pas
22 moins qu'une fois celui-ci en opération on constate une hausse de l'appréciation de la
23 filière éolienne par la population hôte. Cette réalité a été étudiée notamment par la firme
24 Multi-Réseau en 2007¹³. À l'aide d'un sondage multivarié auprès de deux populations¹⁴
25 les chercheurs ont établi que l'opinion de la population vivant à proximité du parc est
26 passée de 83 % favorable à 86 %, une fois sa mise en service. On retient également de ce
27 sondage que :

- 28 • 73 % des répondants estiment que le parc a des retombées économiques positives;
- 29 • 74 % croient que l'installation d'un parc ne nuit pas au tourisme de la région;
- 30 • 72 % pensent que vivre près d'un parc ne représenta pas de risque pour la santé.

31 C'est pourquoi l'AQPER est d'avis qu'il est du devoir du promoteur d'effectuer une
32 consultation approfondie auprès des utilisateurs du territoire qui reçoivent le projet très

¹³ LÉGER, Caroline, Lemieux, Daniel, Les éoliennes : c'est beau et c'est bon, Enerview, printemps 2008. Enquête téléphonique réalisée auprès de 1000 personnes.

¹⁴ Une population vivant à moins de 10 kilomètres d'un parc éolien et une autre vivant à une plus grande distance.

1 tôt dans le processus de conception. Il lui est également impératif d'écouter les demandes
2 du milieu, d'identifier des mesures d'adaptations consensuelles et de les intégrer au
3 projet. Ces bonnes pratiques ne sauraient être complètes sans la création d'un comité de
4 liaison composé de représentants de la région d'accueil pour accompagner le promoteur
5 dans le processus de construction, de mise en service et d'opération du parc éolien.
6 **L'ensemble de ces bonnes pratiques a été respecté par le promoteur.**

7 **4. UN MOTEUR RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

8 Le projet est, comme nous l'avons vu, le résultat d'un appel d'offres qui découle d'une
9 stratégie du gouvernement de développer l'éolien au bénéfice des régions. Établie en
10 2003, cette stratégie de développement énergétique, économique et régional a permis,
11 avec le premier appel d'offres, la venue au Québec d'entreprises spécialisées dans le
12 secteur éolien et le développement d'une industrie manufacturière en région et d'une
13 industrie de services.

14 Les promoteurs québécois se sont également développés et diversifiés grâce à cette
15 volonté gouvernementale de diversifier les sources d'approvisionnement électrique. Des
16 entreprises telles que Boralex, Innergex ou Kruger, de même que de nombreuses firmes
17 de génie-conseil ou de services environnementaux, juridiques et financiers exportent
18 aujourd'hui leur savoir-faire dans toute l'Amérique du Nord et même au-delà. Montréal
19 est aujourd'hui la ville où se concentre la plus grande expertise éolienne à l'échelle
20 continentale. La création de Saint-Laurent énergies maintenant EDF EN Canada Inc., son
21 développement dynamique, les investissements de près de deux milliards de dollars
22 qu'elle réalisera au Québec, témoignent de l'incroyable synergie que développe la filière
23 éolienne.

24 La première vague de développement a entraîné une construction moyenne de 150 MW
25 par année entre 2005 et 2010. Selon l'étude réalisée en 2010 par Jean-Claude
26 Thibodeau¹⁵, ce premier appel d'offres aura créé 1860 emplois à temps plein pour une
27 période de 6 ans au cours de la phase de construction. Au terme de leur entrée en phase
28 de production, l'auteur estime que ces parcs occuperont annuellement à temps plein 99
29 personnes et procureront de l'emploi à 165 autres personnes de façon indirecte et induite.

30 Lancé en 2005, le 2e appel d'offres permet de maintenir et d'accroître le bassin de main-
31 d'œuvre et l'expertise mobilisée. Mis en services à partir de 2012, ces projets arrivent
32 alors que l'intensité économique issue du 1er appel d'offres commence à ralentir. Plus de

¹⁵ THIBODEAU, Jean-Claude, Étude des retombées économiques de la filière de l'énergie éolienne sur le Québec et en Gaspésie, étude réalisée pour Canwea, octobre 2010, 42p.

1 5200 emplois par année pendant les 5 années que dureront la construction et la mise en
2 service des 2004 MW contractés seront ainsi créés.

3 **Le parc éolien de la Rivière-du Moulin** est de ce nombre. D'une valeur de **800 M\$**, ce
4 projet de 350 MW créera jusqu'à **250 emplois-années au plus fort de la construction**
5 **durant les 3 ans de cette phase et emploiera par la suite environ 20 employés**
6 **permanents pendant la phase d'exploitation sur 20 ans.** Étant assujetti aux règles de
7 l'appel d'offres, **il soutiendra également de nombreux emplois au Québec.** De fait, le
8 contenu québécois sera de 60 % et 30 % du coût des éoliennes proviendra des régions de
9 Gaspésie et MRC de Matane. Les MRCs d'accueil du projet profiteront également d'un
10 apport annuel de 446 250 \$ sous forme de contributions volontaires en plus des sommes
11 versées aux communautés autochtones, également de 446 250 \$ sous forme de
12 contributions volontaires. Il faut également noter que les entreprises locales pourraient
13 être appelées à participer à la mise en place du projet via l'attribution de contrat de
14 construction.

5. CONCLUSION

1 Le développement de la filière éolienne au Québec émane d'une volonté
2 gouvernementale. Le parc éolien de la Rivière-du-Moulin figure parmi les projets retenus
3 par Hydro-Québec Distribution au terme de son 2^e appel d'offres. Par l'attribution de ces
4 contrats Hydro-Québec s'assure une source d'énergie de long terme à des coûts
5 compétitifs. Ce faisant, elle favorise l'établissement au Québec d'une industrie de
6 fabrication d'équipements et de services éoliens capable de desservir une demande en
7 émergence dans le nord-est du continent tout en procurant au Québec des retombées
8 économiques importantes.

9 Le parc éolien de la Rivière-du-Moulin produit une énergie propre et en tout point
10 conforme à la *Stratégie gouvernementale de développement durable*, à la *Stratégie*
11 *énergétique* ainsi qu'au *Plan d'action sur les changements climatiques*. Il répond aux
12 aspirations des Québécois en contribuant à rencontrer les objectifs de réduction des GES
13 fixés par le protocole de Kyoto et par les cibles gouvernementales fixées en novembre
14 2009, soit une réduction de 6 % des émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici à
15 2012 et de 20 % d'ici 2020.

16 Dans la démarche de présentation de son projet aux citoyens des municipalités
17 concernées, Développement EDF EN Canada Inc. a obtenu les résolutions habilitantes de
18 la part des municipalités et MRC concernées et a signé une convention avec celles-ci. De
19 plus, elle a non seulement entendu les propositions de bonification ou les demandes de
20 modification qui lui été faites, mais elle les a prises en considération. À titre d'exemple,
21 elle a déplacé un certains nombres d'éoliennes pour les éloigner à plus de 700 mètres des
22 baux de villégiatures et a notamment minimisé au maximum le déboisement. Ce faisant,
23 elle s'est adaptée au milieu qui le reçoit et non l'inverse. Elle a donc respecté l'ensemble
24 des bonnes pratiques recommandées par l'AQPER.

25 D'une valeur de 800 M\$, le parc éolien de la Rivière-du-Moulin **jusqu'à 250 emplois-**
26 **années au plus fort de la construction durant les 3 ans de cette phase** et emploiera par
27 la suite 20 employés permanents pendant sa phase d'exploitation de 20 ans puis
28 soutiendra également de nombreux emplois ailleurs au Québec dans différentes
29 entreprises de la filière éolienne. C'est donc un projet structurant pour l'économie locale.

1 **Pour toutes ces raisons, l'Association québécoise de la production d'énergie**
2 **renouvelable (AQPER) appuie la réalisation du parc éolien de la Rivière-du-Moulin**
3 **et demande respectueusement au Bureau d'audiences publiques en environnement**
4 **qu'il émette un avis favorable au ministre du Développement durable, de**
5 **l'Environnement et des Parcs, ce qui facilitera l'émission des autorisations**
6 **gouvernementales requises.**